

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le 13 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 09 janvier 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Yannick LARIVIÈRE-GILLET	Laëtitia MASSON	Alexandrine PANNARD-LAUNAY
Laurent GUILLEMOIS	Jean Michel MOLINIER	Stéphane MESLIF
Christophe HELBERT	Muriel CHÉNEDÉ	Serge BUSVELLE (départ à 21h00 à la fin du point N° 14)
Myriam HAMON	Nadège COULANGE	

Était Absent Excusé : Néant.

Était Absent : Néant.

Procuration (0) : Néant.

Objet : Tarifs de location de la salle polyvalente au 1^{er} février 2023
Délibération N°9/2023/9

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

M. le Maire rappelle que cette décision fait suite à un débat en conseil municipal du 09 décembre 2022.

La proposition est d'augmenter les tarifs de location de la salle tenant compte de l'inflation de l'année 2022 et de l'augmentation annoncée des coûts de l'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

⇒ Fixe les tarifs de location comme ci-après indiqués (les chèques seront libellés au nom du Trésor Public), et approuve les conditions d'utilisation de la salle polyvalente à compter du 1^{er} février 2023 suivant les termes de celle-ci, ci-après annexée.

⇒ Fixe les tarifs de cautions. Les chèques seront libellés au nom du Trésor Public et remis le jour de la signature de la convention :

- Cautions de 800.00 € pour les dommages éventuels,
- Cautions de 75,00 € qui sera encaissée de manière systématique au cas où le ménage serait mal fait ou pour le non-respect des différentes consignes stipulées dans la convention ou à la demande des locataires qui ne souhaiteraient pas faire le ménage.

⇒ Pour les associations et écoles hors territoires communal et intercommunal, application des tarifs en vigueur « habitants hors commune ».

HABITANTS DE LA COMMUNE

Type de location	Sans chauffage	Surcoût Chauffage	Avec sono
Vin d'honneur	45 € avec chèques caution	20,00 €	+ 25.00 € avec chèque caution de 650.00 €
Soirée, buffet, Journée complète (de 12h00 à 12h00)	110.00 € avec chèques caution	30,00 €	+ 25.00 € avec chèque caution de 650.00 €
Deux journées complètes Remise des clés à la mairie le lundi matin	160.00 € avec chèques caution	60,00 €	+ 50.00 € avec chèque caution de 650.00 €
Associations communales de Saint-Gondran + Associations CCVIA + familles endeuillées de la commune (Obsèques/Hommages)	GRATUITÉ avec chèques caution	GRATUIT	Gratuité avec chèque caution de 650.00 €

LOCATAIRES HORS COMMUNE

Type de location	Sans chauffage	Surcoût Chauffage	Avec sono
Vin d'honneur	120,00 € avec chèques caution	20,00 €	+ 25.00 € avec chèque caution de 650.00 €
Soirée, buffet, Journée complète (de 12h00 à 12h00)	210.00 € avec chèques caution	30,00 €	+ 25.00 € avec chèque caution de 650.00 €
Deux journées complètes Remise des clés à la mairie le lundi matin	400,00 € avec chèques caution	60,00 €	+ 50.00 € avec chèque caution de 650.00 €

Le Conseil Municipal rappelle que :

- par respect du voisinage, la salle ne sera pas louée les veilles de Noël et du jour de l'an.
- seules les Associations Communales et habitants de la commune peuvent emprunter gratuitement les anciennes chaises en bois & tables de la salle polyvalente. Les nouvelles tables & chaises ne doivent pas sortir de la salle.

Publié le 16 janvier 2023
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET



Le registre dûment signé,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET

